

Nombre de membres du Conseil :	19
Nombre de Conseillers en exercice :	19
Conseillers présents :	16

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.09.2013**

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. André ARZALIER, Maire, préside la séance.

**PRESENTS** : ALEXANDRE Chantal, ARZALIER André, BOISSIE Mickaël, BOUCHER Pascal, CLOZEL Jean-Paul, DESBOS Philippe, DESZIERES Josette, FARGE Myriam, FERREYRE Gérard, GARDON Jean, JOLIVET Alain, MARTINEZ Guy, MARTINEZ Nathalie, PASSAS David, SAINTSORNY Chantal, VERRROT Catherine.

**ABSENTS EXCUSES** : Viviane AUDFRAY (procuration à David PASSAS), Alain BLACHIER, Laurent BOUVET (procuration à Mickaël BOISSIE).

Date de la convocation : 20.09.2013.

### **I QUORUM.**

M. le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

### **II SECRETAIRE DE SEANCE.**

M. le Maire propose au Conseil de désigner M. Mickaël BOISSIE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents*

*ou représentés,*

- ELIT M. Mickaël BOISSIE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire présente au Conseil Municipal Marie CHANCRIN, adjoint administratif de 1ère classe chargée de la comptabilité.

Au nom du Conseil Municipal, M. le Maire adresse :

- ses félicitations à M. CLOZEL, Adjoint aux Finances, pour le mariage de son fils Nicolas,
- ses vœux de prompt rétablissement à M. BLACHIER, Conseiller Municipal Délégué aux Travaux.

### **III APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2013.

### **IV N° 0031 BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Rapporteur : Jean-Paul CLOZEL.

Le rapporteur propose d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2313-362 : DIVERS TX IMMOB BAT CX		40 200.00 €		
D 2315-436 : ECONOMIES D'ENERGIE	10 000.00 €			
D 2315-439 : AMGT AIRE DE LOISIRS VAROGNE	12 000.00 €			
D 2315-444 : OPERATIONS DE VOIRIE		13 530.00 €		
D 2315-453 : AMGT RTE GD PONT	28 449.00 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>50 449.00 €</b>	<b>53 730.00 €</b>		
R 13258-444 : OPERATIONS DE VOIRIE				3 281.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>3 281.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>50 449.00 €</b>	<b>53 730.00 €</b>		<b>3 281.00 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget général.

*Afin de pouvoir financer des travaux devant être effectués dans les bâtiments communaux, il convient de procéder à la décision modificative ci-après :*

*Dépenses :*

**OPERATION 362 : DIVERS TRAVAUX IMMOBILIER BATIMENTS COMMUNAUX**

- mise en place régulation chaufferie SDF	11 847.09 € TTC
- création bouclage vestiaires halle & vestiaires foot	5 958.95 € TTC
- mise en place adoucisseur HMS	5 091.64 € TTC
- mise en place de 2 radiants HMS	11 654.96 € TTC
- mise en place adoucisseur gymnase	4 315.48 € TTC
	38 868.12 € TTC

- mise en place chauffe-eau Ecole Maternelle 1 328.07 € TTC

**TOTAL 40 196.19 € TTC**

**OPERATION 444 : OPERATION DE VOIRIE**

Enfouissement réseaux secs Petits Prés (SDE 07) Dépenses : 13 530.35 € TTC

Recettes : 3 281.00 €.

*M. CLOZEL apporte les précisions ci-après :*

- *régulation de la chaufferie de la salle des fêtes : le bâtiment étant actuellement chauffé de façon homogène dans son ensemble, il s'agit de procéder à une régulation du chauffage pour un montant de 11 847, 09 €.*

- *vestiaires halle multisports et vestiaires occupés par le football : concernant les sanitaires, il est constaté au niveau du circuit d'eau chaude sanitaire des « bras morts », l'eau ne circulant pas, ce qui peut engendrer la présence de légionelles. Afin de s'assurer de l'absence de ces bactéries, une étude a été lancée, les travaux s'élèveraient à 5 958,95 € TTC.*

- *adoucisseur halle multisports : ce bâtiment n'en dispose pas, or l'eau étant très dure, il convient de mettre en place un adoucisseur à la halle multisports ainsi qu'au gymnase situé place du Marché, pour des montants respectifs de 5 091.64 € TTC et 4 315.48 € TTC.*

- *radiants halle multisports : Deux des radiants de chauffage, installés lors de la construction du gymnase (il y a 16 ans) sont actuellement hors d'usage (le chauffage du gymnase est assuré par 6 radiants). Il sera procédé à leur remplacement pour un montant de 11 654.96 € TTC.*

*L'ensemble de ces opérations sur les complexes sportifs s'élève à 38 868.12 € TTC.*

*A ce montant, il convient également d'ajouter la mise en place d'un chauffe-eau à l'Ecole Maternelle René Cassin, pour un coût de 1 328.07 € TTC, soit un total de 40 196.19 € TTC à financer sur la ligne de crédit « bâtiments communaux ».*

*En cours également une prestation de voirie : l'enfouissement des réseaux secs chemin des Petits Prés, pour 13 530.35 € TTC, et pour lesquels la Commune a une subvention de 3 281.00 €.*

*Il convient de prendre en compte 2 augmentations de crédits :*

*- 40 200.00 € sur l'opération D 2313-362 « divers travaux immobiliers sur les bâtiments communaux »,  
- 13 530 € sur l'opération D 2315-444 « opérations de voirie », soit une augmentation de crédits de 53 730.00 €.*

*Pour les financer, il convient de prélever sur les lignes de crédits non utilisés, à savoir :*

*- 10 000 € sur l'opération 2315-436 « économies d'énergies », pour lequel il n'y aura pas de réalisation cette année,  
- 12 000 € sur l'opération D 2315-439 « aménagement aire de loisirs Varogne », ligne sur laquelle il ne sera rien réalisé cette année,  
- 28 449.00 € sur l'opération D 2315-453 « aménagement route du Grand Pont », ce projet est en cours de réalisation, mais la plus grande partie du financement interviendra en 2014.*

*Nous avons donc une diminution de crédits de 50 449.00 €.*

*Il est également constaté un produit de 3 281.00 € au compte R 13258-444 « opérations de voirie ».*

*Ces 2 dernières sommes permettent donc de couvrir le besoin de financement de 53 730 €.*

## **V N° 0032 PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE – COMMUNE DE VION – ANNEE SCOLAIRE 2011-2012**

Rapporteur : Alain JOLIVET

Deux enfants domiciliés à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS ont poursuivi leur scolarité à VION durant l'année scolaire 2011-2012.

Par convention du 27 janvier 2009, la commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS s'est engagée à participer aux frais de scolarité de ces enfants.

Il convient aujourd'hui de signer l'avenant n°5 à cette convention pour l'année scolaire 2011-2012.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,***

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la commune de VION l'avenant n°5 à la convention du 27 janvier 2009, pour l'année scolaire 2011-2012.

## **VI N° 0033 CYCLE « PISCINE » DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUISE MICHEL – SUBVENTION DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Mickaël BOISSIE

L'école élémentaire publique Louise MICHEL organise un « cycle piscine » ayant pour objectif de permettre aux enfants de découvrir un milieu inhabituel et de réaliser une performance mesurée.

Ce cycle piscine de 10 séances concerne 50 élèves de CP, CE1 et CE2.

Le budget prévisionnel de ce projet éducatif s'élève à 1 650.00 €.

Une demande de participation financière a été adressée à la commune.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,***

- DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000.00 €, au profit de l'O.C.C.E., pour le financement d'un cycle « piscine » de 10 séances organisées par l'école élémentaire publique Louise MICHEL.
- PRECISE que le versement de cette subvention interviendra après présentation des factures acquittées.

*M. le Maire indique que l'Ecole élémentaire Louise Michel souhaite reconduire le « cycle piscine » déjà organisé l'année dernière, pour lequel la Commune avait participé à hauteur de 800 €.*

*Le montant de cette activité s'élève à 1 650 €, se décomposant comme suit :*

- location du bassin : 650 €
- surveillance par le maître-nageur : 250 €
- frais de transport : 750 €.

*Après déduction des aides allouées par l'Amicale Laique : 550 € et la Commune : 1 000 €, la participation à la charge de l'ensemble des familles s'élève à 100 €.*

*Le coût du transport, âprement négocié l'année dernière, a augmenté de façon très importante de 48 € à environ 85 € l'aller-retour.*

## **VII N° 0034 GARE DU MASTROU – ALIMENTATION EN EAU POTABLE – PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

Rapporteur : M. le Maire.

La Communauté de Communes du Tournonais a confié à la société AUXIFIP, par le biais d'un contrat de partenariat public-privé, la réalisation de la nouvelle gare du Mastrou à Saint-Jean-de-Muzols.

Dans le cadre de travaux de renforcement du réseau d'eau potable Route du Grand Pont, le Syndicat Cance-Doux est intervenu pour remplacer les canalisations de desserte de l'Olivet jusqu'au quartier de La Cellière.

L'objectif principal de cette opération est d'assurer la défense incendie du complexe Gare du Mastrou.

Le financement de l'opération est assuré par le Syndicat Cance-Doux à hauteur de 2/3 du montant de l'investissement. Le solde plafonné à 100 000 € fait l'objet d'un fonds de concours de la Communauté de Communes du Tournonais.

Compte-tenu que ces travaux améliorent la desserte en eau de ce secteur de la Commune de Saint-Jean-de-Muzols, il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 10 % du fonds de concours versé par la Communauté de Communes du Tournonais, soit 10 000 €.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,***

- APPROUVE le versement d'une participation de 10 000 € à la Communauté de Communes du Tournonais.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la C.C.T. ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

### **VIII N° 0035 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE**

Rapporteur : M. le Maire

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent communal au grade d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe, Monsieur le Maire propose de créer le poste correspondant, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,***

- DECIDE de compléter le tableau des effectifs en créant, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013, un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

*M. le Maire précise qu'il s'agit du poste de Christèle DUMAS, chargée de l'accueil en*

*mairie et de l'état-civil..*

**IX N° 0036 URBANISME – ACQUISITIONS FONCIERES RUE DU VIEUX VILLAGE**

Rapporteur : Gérard FERREYRE

Aux fins d'élargissement de la Rue du Vieux Village, il est nécessaire pour la commune d'acquérir deux bandes de terrains :

- de 4 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AI 37, située Rue du Vieux Village et appartenant à M. MOTTE Guy.
- de 22 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AI 194, située Rue du Vieux Village et appartenant à M. MAISONNAS Norbert.

Le rapporteur propose d'acquérir à :

- M. MOTTE Guy, propriétaire de la parcelle AI 37, 4 m<sup>2</sup> environ à distraire de cette parcelle, moyennant le prix de 1 Euro le m<sup>2</sup>.
- M. MAISONNAS Norbert, propriétaire de la parcelle AI 194, 22 m<sup>2</sup> environ à distraire de cette parcelle, moyennant le prix de 1 Euro le m<sup>2</sup>.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,***

- APPROUVE l'acquisition par la commune à M. MOTTE Guy d'environ 4 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle AI 37 au prix de 1 Euro le m<sup>2</sup>,
- APPROUVE l'acquisition par la commune à M. MAISONNAS Norbert d'environ 22 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle AI 194 au prix de 1 Euro le m<sup>2</sup>,
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes authentiques.

*M. le Maire précise qu'il s'agit de régularisations anciennes qui permettent ainsi à la commune d'être propriétaire de la totalité de la rue du Vieux Village.*

*Le prix d'achat (1 €/m<sup>2</sup>) s'explique par le fait que depuis 2012, et avec effet rétroactif, les cessions gratuites dans le cadre de la délivrance des permis de construire ne sont plus légales.*

**X N° 0037 URBANISME – ACQUISITION FONCIERE - LES MAISONS SEULES – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 894 DU 28/11/2011**

Rapporteur : M. le Maire

Aux fins d'aménagement d'une liaison routière à l'est du secteur dénommé « Les Maisons seules », il est nécessaire pour la commune d'acquérir une bande de terrain d'une surface approximative de 213 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AC 5.

M. le Maire propose d'acquérir à M. et Mme Nicolas FRANCOIS, propriétaire de la

parcelle AC 5, 213 m<sup>2</sup> environ à distraire de cette parcelle, moyennant le prix de 7,50 Euros le m<sup>2</sup>.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE l'acquisition par la commune à M. et Mme Nicolas FRANC d'environ 213 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle AC 5 au prix de 7,50 Euros le m<sup>2</sup>.
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte authentique et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*M. le Maire indique que la présente délibération annule et remplace celle en date du 28-11-2011, sur laquelle le prix d'achat figurait pour un montant de 7 €/m<sup>2</sup>, alors que le prix convenu était de 7.5 €.*

#### **XI N° 0038 FINANCEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE ANNE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ETABLIE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION**

Rapporteur : Alain JOLIVET

Le rapporteur rappelle que par délibération du 14 avril 2010, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signé avec l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques une convention d'application du contrat d'association fixant les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires.

Cette convention établie pour une durée de trois années à compter de l'année scolaire 2010-2011 est arrivée à son terme à la fin de l'année scolaire 2012-2013.

Le rapporteur propose de proroger d'une année cette convention.

La participation de la Commune serait fixée comme suit :

- pour les élèves des classes élémentaires : le montant de la participation communale correspondra au coût moyen d'un élève de l'école élémentaire publique calculé selon les éléments du CA de l'année N-1 ;
- pour les élèves des classes maternelles : le montant de la participation communale correspondra au coût moyen d'un élève de l'école maternelle publique calculé selon les éléments du CA de l'année N-1.

Le rapporteur rappelle que la participation communale ne sera versée que pour les élèves domiciliés à Saint-Jean-de-Muzols.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, (une abstention : Viviane AUDFRAY),*



- APPROUVE les dispositions ci-dessus énoncées,

- AUTORISE M. le Maire à signer avec l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques l'avenant n° 1 à la convention fixant les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2013-2014.

*M. MARTINEZ s'interroge sur la prorogation pour une année seulement de la convention, ce qui amènera le Conseil Municipal à réexaminer cette question dès l'année prochaine.*

*M. le Maire fait remarquer que le présent mandat touchant à sa fin, une prorogation de plus longue durée aurait engagé le futur Conseil Municipal.*

*M. MARTINEZ indique que l'essentiel est d'assurer la pérennité d'une subvention à l'O.G.E.C.*

*M. le Maire prend note de l'observation de M. MARTINEZ.*

## **XII N° 0039 A.M.A.P. : DEMANDE DE GRATUITE DE LA SALLE DES FETES**

Rapporteur : M. le Maire

L'A.M.A.P. (Association Muzolaise d'Aide à la Personne) organise le dimanche 27 octobre 2013 un loto à la salle des fêtes.

La gratuité de la salle des fêtes (Salle A) est sollicitée par courrier du 26 août 2013.

M. le Maire rappelle que l'association a bénéficié d'une occupation gratuite annuelle (seuls les frais de nettoyage ont été dus) pour l'organisation de son repas dansant le 23/02/2013 (Salle A) et d'une gratuité totale pour l'organisation de sa paëlla (Salle B) le 7/09/2013.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de gratuité de la salle des fêtes (Salle A) de l'A.M.A.P. pour l'organisation de son loto le 27 octobre prochain.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, (Guy MARTINEZ, ayant quitté la salle, ne participe pas au vote ; une abstention : Jean GARDON),***

- DECIDE de ne pas accorder la gratuité de la Salle des Fêtes (Salle A) à l'A.M.A.P. pour l'organisation de son loto le 27 octobre prochain.

*M. MARTINEZ fait la déclaration ci-après : « avant de passer aux débats et au vote, je vais me retirer, puisqu'étant président d'honneur de l'A.M.A.P., je ne peux pas influencer*

*par ma présence les débats, je ne participe pas au vote. Comme c'est la dernière délibération, je ne vais pas faire une sortie et une entrée, je pense que je prendrai connaissance des communications et des informations diverses dans le compte-rendu qui, s'il est aussi bien fait que le dernier, sera complètement édifiant ».*

*M. GARDON, membre du bureau de l'A.M.A.P., indique qu'il ne participera pas au vote.*

*M. le Maire rappelle que l'A.M.A.P. a déjà bénéficié de 2 gratuités. Bien qu'étant une association à but social, elle doit être traitée au même titre que les autres associations muzolaises.*

### **XIII DECISIONS PRISES PAR DELEGATION.**

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les conseillers des décisions prises par délégation.

#### **Droit de préemption :**

La renonciation au droit de préemption a été prononcée pour les cessions suivantes :

<b>Décision</b>	<b>PARCELLE – REFERENCES CADASTRALES</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>DATE RENONCIATION</b>
<b>N°2013_0027</b>	Section AS N° 80	Rue de la Rochette	15 juillet 2013
<b>N°2013_0029</b>	Section AP N° 164	46, route du Grand Pont	10 septembre 2013
<b>N°2013_0030</b>	Section AS N° 199	Lieudit « Margiriat »	10 septembre 2013

<b>Décision n° 2013_0026 du 09 juillet 2013</b>	Portant passation d'un avenant n° 2 au marché de travaux d'un montant de 3 298.80 € TTC. Création d'un réseau d'eaux usées chemin de Saint-Estève à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS – Marché n° 2012-04.
<b>Décision n° 2013_0028 du 19 juillet 2013</b>	Portant passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du chemin des Prés avec le Cabinet D.M.N. d'un montant de 14 397.93 € TTC.

<b>Décision n° 2013_0031 du 11 septembre 2013</b>	Portant passation d'un avenant n° 3 au marché de travaux d'un montant de 1 188.38 € TTC. Création d'un réseau d'eaux usées chemin de Saint-Estève à SAINT-JEAN-DE-MUZOLS – Marché n° 2012-04.
<b>Décision n° 2013_0032 du 18 septembre 2013</b>	Portant signature d'un contrat de maintenance pour le logiciel MICROBIB de la médiathèque municipale d'un montant de 229.00 € H.T.

#### **XIV COMMUNICATIONS DU MAIRE**

##### **Aménagement de la Route du Grand Pont – RD 238**

Les travaux :

- du Syndicat des Eaux sont en phase d'achèvement (dans une semaine environ),
- du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche ont débuté le 9 septembre, pour une durée minimale de 2 mois.

Les travaux d'aménagement (élargissement, trottoirs, réseaux d'eaux pluviales et usées) débiteront vraisemblablement au cours du mois de février 2014.

Le Dossier de Consultation des Entreprises est en cours d'élaboration.

##### **Aménagement du chemin des Prés**

Le maître d'œuvre va adresser prochainement à la commune le Dossier de Consultation des Entreprises. Les travaux estimés aux alentours des 250 000 € pourraient démarrer en fin d'année.

##### **Fête de la Science**

Mme ALEXANDRE présente le programme de la Fête de la science qui se déroulera du 17 au 20 octobre à la Salle des Fêtes de Saint-Jean-de-Muzols :

- jeudi 17 et vendredi 18, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 : animations à destination des scolaires,
- vendredi 18 à 18h30 et samedi 19 après-midi : découverte de l'histoire de la montgolfière, tous publics,
- samedi 19 et dimanche 20, de 10h à 12h et de 14h à 18h : ateliers interactifs pour les enfants, animations pour les plus grands.

Deux conférences se tiendront les samedi 19 et dimanche 20 à 15h.

Un point presse de lancement aura lieu le 7 octobre.

Mme ALEXANDRE sollicite l'aide du plus grand nombre de conseillers municipaux lors du déroulement des animations.

### **Travaux dans le lit du Doux**

Les marchés publics de travaux ont été attribués pour un montant total de 630 966 € HT, pour un prévisionnel de 646 350 €, soit une économie de 2.4 %. Les travaux auront lieu de fin octobre à fin février. L'autorisation « Loi sur l'Eau » et l'étude faune-flore sont en cours, les décisions sont annoncées pour les jours à venir.

### **Digues du Doux**

Une estimation un peu plus affinée fait apparaître un montant des travaux :

- pour SAINT-JEAN-DE-MUZOLS de 1 985 000 € HT
- pour TOURNON-SUR-RHONE de 2 133 000 €.

A ces montants, il convient d'ajouter pour chaque commune les frais de maîtrise d'œuvre 90 000 €, ainsi que les sondages, 22 000 €.

Le financement pourrait être assuré comme suit :

- Conseil Régional : 500 000 €, forfait global pour les 2 communes,
- Conseil Général : 500 000 €, forfait global pour les 2 communes,
- Etat (Fonds Barnier) : à hauteur de 40 %.

### **VIA-RHONA**

La partie de la piste située entre le ruisseau de la Tuilière et Varogne est terminée. Le revêtement a été réalisé ; un pont sera édifié sur le ruisseau de la Tuilière, légèrement en amont de sa confluence avec le Rhône.

### **Urbanisation quartiers des Drôles et de la Roue**

Lors du 1<sup>er</sup> comité de pilotage, URBA-SITE a présenté un état des lieux et un diagnostic des secteurs. Lors du 2<sup>e</sup> comité de pilotage, 2 scénarii ont été présentés et seront étudiés lors d'une prochaine Commission des Travaux.

### **Rythmes scolaires**

La 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail aura lieu le 27 septembre. Sont conviés : les directeurs et les présidents des associations de parents d'élèves des écoles publiques et Sainte-Anne. Au cours de cette première réunion, un point réglementaire sera réalisé sur la refondation de l'école. Il sera également demandé à chaque participant de réfléchir à la mise en œuvre de cette réforme des rythmes scolaires (sur les horaires notamment) et d'en rendre compte lors d'une prochaine rencontre.

La Commune doit informer l'inspection académique de la plage horaire choisie pour l'organisation des activités périscolaires le 15 novembre prochain.

### **Opération « brioches »**

Elle se déroulera les 10, 11 et 12 octobre. Les brioches seront achetées à BOURG-DE-PEAGE. Leur prix de vente est fixé à 5 €. Le Conseil Municipal et les membres du C.C.A.S. sont sollicités à cette occasion.

### **Logement**

Un logement de type T2 est à louer à la Résidence des Vignes, 1 ter, chemin de Martinot. Le loyer s'élève à 375 €, charges comprises.

Les personnes intéressées peuvent déposer leur dossier en Mairie ou auprès de la société ADIS (bailleur social).

### **Rapport annuel sur l'eau**

Il a été transmis aux membres du Conseil Municipal et n'apporte pas d'observation particulière.

## **LE POINT SUR LES TRAVAUX**

- **Conteneurs semi-enterrés** : la collecte s'effectue dans de bonnes conditions. 9,5 t environ sont collectées hebdomadairement, ce qui représente annuellement environ 200 kg de déchets par personne. Il est rappelé qu'il est possible de réduire les déchets par le recyclage du verre, des papiers, cartons, ainsi que le compostage pour les déchets ménagers.

M. CLOZEL précise en effet que le recyclage a un impact économique très important, à l'instar du traitement d'une tonne de déchets qui s'élève à 228 € contre 6 ou 7 € pour une tonne de verre.

- **Voie Romaine** : l'Entreprise ASTIC a créé une tranchée drainante, un puits perdu et un mini bassin d'infiltration pour résoudre l'écoulement des eaux pluviales au droit des nouvelles constructions.

- **Chemin de Chambon, chemin des Cholettes** : l'entreprise DSN termine dès demain les travaux d'adduction d'eau potable Cance-Doux. Les finitions resteront à réaliser (goudronnage des tranchées et des abords).

La 2<sup>ème</sup> tranche de ce renforcement de réseau a été confiée à l'entreprise BOUCHARDON dans le secteur de la Voie Romaine, au carrefour avec le chemin de la Table

du Roy où se trouve la conduite principale. Un poteau incendie sera installé à proximité de la propriété SAVEL.

#### **- Passages piétons**

Cet été des bandes podotactiles ont été posées sur les principaux passages piétons. Cette opération se poursuivra sur l'ensemble du territoire communal.

#### **- Ambroisie**

Cette année encore un effort a été fait par la collectivité, les particuliers et les agriculteurs pour limiter la propagation de cette plante. Il convient d'espérer en venir à bout au moins sur le territoire de la commune.

### **XV DATES A RETENIR**

- 18, 19 et 20 octobre : Fête de la Science, Salle des Fêtes de Saint-Jean-de-Muzols (salles A, B et C).

La séance est levée à 19H35.

Le Maire,

André ARZALIER